



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 08 JUIN 2026 À 09H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent (e.s) :

Benoit JIMENEZ - Président ; Maurice MAQUIN - Vice-Président ; Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente ; Tony FIDAN - Vice-Président ; Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente ; Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président ; Fabio LUNAZZI - Vice-Président ; Éric BATTAGLIA - Vice-Président ; Nadège FERTÉ - Vice-Présidente ; Cécile CALAS - Vice-Présidente ; Jean SAMAT - Vice-Président ; Cyril MOUGEOT - Vice-Président ; Pedro TRAVISCO - Vice-Président ; Fernando DE SOUSA - Vice-Président ; Serge BRIANCHON - Vice-Président.

Absent (e.s) excusé (e.s) :

Hasan KARADAG - Vice-Président.

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général ; Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe - Administration et Ressources ; Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe - Gestion de Projets.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureau Syndical

Validation du compte rendu de la réunion de Bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus - Année 2026

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des élus et rappelle la programmation d'une CAO le 22 juin 2026 et du CST le 29 juin 2026.

Sondage délégués - journée d'information aux missions du SIAH

Éric CHANAL présente les résultats du sondage adressé aux délégués du SIAH portant sur l'organisation d'une journée de sensibilisation aux missions et enjeux du SIAH. Le programme est en cours de finalisation et comprendra une présentation de l'organisation du SIAH et de son

fonctionnement ainsi qu'une présentation du SAGE, suivies d'une visite de la station. Une visite du Vignois sera ensuite programmée après le déjeuner.

Après de nombreux échanges, les membres du Bureau valident la programmation de cette journée d'information à destination de l'ensemble des délégués du SIAH, le lundi 14 septembre.

Information - Organigramme SIAH (Juin 2026)

Éric CHANAL présente l'organigramme des agents du SIAH et les missions des services administratifs, techniques, de communication et du SAGE, et indique que le recours à la promotion interne est privilégié, lorsque les conditions s'y prêtent.

Jean-Pierre LECHAPTOIS souhaite la mise en place d'un trombinoscope afin de mieux connaître les agents du SIAH.

Éric CHANAL répond que la mise en place de cet outil a déjà été envisagée par le passé, mais certains agents ne souhaitent pas être pris en photo et que la Direction ne peut aller à l'encontre de ce droit qui appartient à chaque agent.

Benoit JIMENEZ confirme que les agents sont en droit de s'opposer à l'utilisation de leur image.

Eric CHANAL précise qu'il relancera, à la demande du Bureau, la démarche de trombinoscope.

Les membres du Bureau souhaitent par ailleurs la programmation de temps d'échange, lors des prochains bureaux, avec les équipes de chaque service du syndicat afin d'appréhender au mieux leurs missions.

Éric CHANAL organisera ces moments d'échanges.

Comité Syndical

Retour sur le Comité Syndical du 1^{er} juin 2026

Ce point n'appelle pas de remarque de la part des membres du Bureau.

Procédures

Juridique

Audition du SIAH - Accident corporel de juillet 2019 à Écouen

Éric CHANAL s'est présenté à l'audition à la Gendarmerie de Montmorency ce mercredi 3 juin 2026, dans le cadre d'un accident de la route survenu le 8 juillet 2019 sur la commune d'Écouen.

Éric CHANAL rappelle le contexte et indique que, à la suite du transfert de compétence des eaux pluviales entre la ville d'Écouen et le syndicat en date du 1^{er} janvier 2019, le SIAH est gestionnaire du bassin de rétention situé dans l'angle entre la rue du Général Leclerc et la RD316, où s'est produit l'accident.

La Gendarmerie doit encore entendre la ville au titre notamment de la signalisation routière.

Au vu du contexte, il est possible que la responsabilité du SIAH en tant que gestionnaire du bassin, avec ou sans faute, ainsi que celle de la ville pour l'absence de marquage au sol à l'époque, soient recherchées.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Définition de critères portant sur le marché public de transport occasionnel de personnes par bus pour le compte du SIAH (Marché n° 02-26-02)

Éric CHANAL précise que ce marché public porte sur le transport occasionnel de personnes par bus pour le compte du SIAH, notamment le transport d'élèves dans le cadre des visites de la station de dépollution, ou du site du Vignois.

Il est proposé, comme pour les précédentes consultations de cette prestation, 60 % pour le mémoire technique et 40 % pour le prix.

Les services sont interrogés sur le degré de concurrence observée sur ce marché. Serge BRIANCHON s'interroge sur la pertinence de cette répartition et propose d'inverser les proportions des deux critères, considérant que les mémoires techniques seraient difficilement discriminants et le critère prix est alors un moyen de pousser les candidats à être compétitifs financièrement.

Éric CHANAL explique que l'on observe, comme en communes, très peu de concurrence sur ce marché. Il insiste en revanche sur les aspects relatifs à la sécurité (entretien des bus, formation des chauffeurs ...) et au comportement du chauffeur (amabilité, ponctualité), deux sujets majeurs qui engagent la responsabilité juridique du SIAH en tant que mandataire du marché. À ce titre, Éric CHANAL considère qu'avoir un critère "technique majoritaire" permet de limiter le risque d'avoir des prestataires qui ne respecteraient pas les règles élémentaires de sécurité.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, le Bureau décide de retenir les critères prix à 50 % et valeur technique à 50 %.

Éric CHANAL précise également que le SIAH applique systématiquement le principe de mieux-disance, même si l'application peut être complexe sur certains dossiers, notamment en cas de très bons dossiers de candidature à très bas prix. Il précise également que s'agissant des dossiers d'assainissement, le financement par l'Agence de l'Eau est conditionné à un poids du critère technique au moins égal à 60 %.

Déborah TANGUY précise que les services proposent même, dans certains cas très spécifiques, un critère technique de 70 % lorsque les contraintes techniques sont extrêmes.

Définition de critères portant sur le marché public de services relatif au nettoyage des locaux administratifs du SIAH (Marché n° 10-26-01)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Célia DUBERTRAND, le Bureau définit les critères de pondération suivants : prix 40 % et valeur technique 60 %.

Définition de critères et demande de subvention portant sur le marché public de dévoiement des collecteurs de transport des eaux usées entre l'aval de la Promenade du Lac et l'amont des voies SNCF et du Mont de Gif - rue Émile Zola sur la commune de Sarcelles (Opération n° 504A)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : prix 30 % et valeur technique 70 % et autorise le Président à solliciter la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Attributions

Marché public de travaux pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue d'Orgemont et du parc d'Orgemont sur la commune de Gonesse (Opération n° GON_201)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise UFS/France TRAVAUX pour un montant total de 229 924,30 € HT.

Marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Pierre Brossolette sur la commune d'Arnouville (Opération n° ARN_223)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise COLAS France pour un montant total de 399 611,30 € HT.

Signature de la convention n° 2026166400 relative à la gestion des pluviomètres sur le territoire de Jagny et de Villaines-sous-Bois avec Météo France (Marché n° 06-26-04)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'établissement public Météo France pour un montant annuel forfaitaire de 10 498 € HT sur la durée de la convention, d'un an, reconductible trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Affaires foncières

Acceptation de l'offre d'achat de la parcelle cadastrée ZA n° 23 à Moisselles, appartenant à Veolia (Opération n° 509)

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que cette acquisition a déjà fait l'objet de plusieurs négociations financières avec Véolia, compte tenu des travaux à engager par le SIAH pour le nettoyage du terrain, en partie occupé illégalement. Une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut être attendue à hauteur de 80 %.

Maurice MAQUIN ajoute que la commune de Moisselles est dans l'attente du démarrage de ces travaux de renaturation du Petit Rosne sur son territoire.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'offre d'achat d'un montant de 40 000 € hors taxe et hors frais, reçue par courrier daté du 9 mars 2026, relative à la vente de ladite parcelle à Moisselles, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cet achat.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur la réunion du 20 mai 2026 de renaturation du Petit Rosne à Moisselles (Opération n° 509)

Déborah TANGUY précise que cette réunion en mairie de Moisselles portait sur les modalités de l'acquisition de l'emprise foncière appartenant à Véolia.

Par ailleurs, une rencontre avec les exploitants des terrains appartenant à Véolia sera organisée le 18 juin à 18h30 en mairie de Moisselles.

Retour sur la réunion du 22 mai 2026 concernant le projet de renaturation du Petit Rosne au niveau du secteur du Parc d'aventures avec la mairie de Bouffémont (Opération n° 528)

Déborah TANGUY précise que deux délégués du SIAH, élus de la commune de Bouffémont assistaient à cette réunion de présentation du projet de renaturation du Petit Rosne sur le secteur dit du Parc d'aventures.

Déborah TANGUY indique qu'il peut être envisagé de déconnecter un réseau des eaux pluviales afin d'alimenter la mare située dans ce parc.

Une réunion tripartite doit être organisée entre la commune, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée et le SIAH.

Retour sur la réunion du 4 juin 2026 avec la DRIAAF concernant le projet de renaturation du ru du Fond des Aulnes sur les communes de Montmorency, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt et Domont (Opération n° 425)

Déborah TANGUY indique que le site est victime d'une dégradation du tunage en bois qui s'effondre, ayant nécessité plusieurs réparations ponctuelles du collecteur intercommunal d'eaux usées du SIAH qui est en berge du ru.

L'aménagement hydro-écologique du ru du Fond des Aulnes traverse les communes de Montmorency, Piscop et Saint Brice-sous-Forêt, et chemine dans la forêt de Montmorency, sur une longueur d'environ 2 kilomètres.

Lors de cette rencontre du 4 juin dernier, la DRIAAF a informé le SIAH que ce projet ne fait pas l'objet d'une autorisation préalable de défrichement.

Cependant, un courrier présentant le projet doit être adressé à la DRIAAF pour la délivrance d'une autorisation de travaux. Par la suite, une convention précisant les mesures compensatoires dans le cadre du projet d'abattage d'arbres sur le linéaire concerné devra être passée avec l'ONF.

Maurice MAQUIN précise qu'une attention particulière sera portée à la protection des arbres remarquables.

Maurice MAQUIN souligne la qualité du projet du SIAH qui permettra notamment l'amélioration des dysfonctionnements récurrents évoqués précédemment.

Éric CHANAL rappelle que le ruisseau qui fait l'objet de cette opération de restauration subit de

nombreux rejets d'eaux usées provenant du haut de Montmorency/Andilly et qu'il serait très opportun que la CAPV, qui a identifié ces dysfonctionnements lors de la révision de son schéma directeur, puisse engager dans les meilleurs délais des actions de mise en conformité des réseaux d'assainissement sur ce secteur, dans la continuité des actions de mise en séparatif effectués dans le passé en domaine public.

Cette situation illustre la position du SIAH sollicitant la compétence collecte assainissement sur l'ensemble de son territoire afin d'optimiser la coordination nécessaire dans les projets assainissement/rivière menés sur ce territoire.

Point sur les enquêtes publiques des opérations du SIAH (Opération n° 489D / Opération n° 495)

Déborah TANGUY indique qu'une rencontre avec le Commissaire enquêteur est programmée le mercredi 10 juin en ce qui concerne le projet d'aménagement hydroécologique du Croult à Arnouville et Bonneuville-en-France.

Par ailleurs, l'enquête publique relative aux travaux de réouverture du Croult dans le Vieux Pays de Goussainville est programmée du 24 juin au 8 juillet 2026.

Point sur les travaux de renaturation du Petit Rosne et du ru de la Marlière, secteur du Cèdre Bleu à Sarcelles (Opération n° 515A)

Déborah TANGUY indique que les travaux de démolition de l'habitation en bordure du Petit Rosne sont terminés. Une passerelle de franchissement sera installée courant septembre/octobre, préalablement à la réalisation des travaux de plantation.

Une inauguration de ces travaux de renaturation est à programmer, à destination du grand public.

Éric CHANAL souligne que des questions de stationnement se poseront probablement au vu de la configuration des lieux.

Cyril MOUGEOT confirme que M. le Maire de Sarcelles souhaite, comme annoncé lors de la Marche du Petit Rosne le 7 juin dernier, stopper tout ce qui pourra l'être du projet de logements et de parc engagé. Éric CHANAL précise que dans ce cas se posera prochainement le sujet de l'accessibilité du site.

Proposition de réponse à M. IDE à la suite de son courrier de mise en demeure dans le cadre des travaux de renaturation du Croult dans la traversée de Gonesse (Opération n° 518)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau décide que soient soumises à l'usager, les propositions suivantes :

L'implantation d'une clôture provisoire, le temps que les travaux d'aménagement du Croult puissent être programmés.

Deux propositions de compensation :

- La mise en place par l'entreprise du SIAH d'une clôture définitive et de la plantation de 4 arbres supplémentaires en plus des 4 prévus au marché ;
- Ou le versement de la somme correspondant aux travaux précédents, afin que l'usager puisse effectuer les travaux.

Enfin, l'achat par le SIAH de la bande nécessaire aux travaux, soit 5 mètres sur une longueur d'environ 100 mètres, au prix évalué par le service du Domaine de 7 € le m².

Réunion de cadrage sur la renaturation de la Morée sur le site de la STEP de Bonneuil-en-France le 11 juin à 9h30 (Opération n° 505)

Déborah TANGUY précise qu'une réunion de cadrage est programmée avec les services de l'Etat afin de définir le cadre réglementaire applicable à ce projet.

ASSAINISSEMENT

Enquête publique zonage SDA du 17 juin au 16 juillet 2026

Déborah TANGUY rappelle que quatre permanences vont être organisées sur les communes de Baillet-en-France, Écouen, Garges-lès-Gonesse et Goussainville.

COMMUNICATION

Article journal paysage

Ce point est présenté par Éric CHANAL qui précise que ce mensuel étant payant, le SIAH n'a pas les droits pour diffuser in extenso cet article sur quelque support public que ce soit et en particulier sur les réseaux sociaux.

Divers

Benoît JIMENEZ remercie les équipes du SIAH pour leur participation à « la Marche de la Rivière » qui s'est tenue le dimanche 7 juin, et félicite l'ASSARS pour l'organisation de qualité de cet événement.

Fin de la réunion de bureau à 11h20

Prochaine réunion de bureau lundi 22 juin 2026 à 09h30